Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-200083178-20260409-2026D051-DE

République Française

Département du FINISTERE

Commune de Plouigneau

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	28	32

Vote
A l'unanimité
Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 9 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Plouigneau s'est réuni à la salle des mariages, sous la présidence de Madame HUON Joëlle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit ou de façon dématérialisée aux conseillers municipaux le 02/04/2026. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le 02/04/2026.

Présents : Mme HUON Joëlle, Maire, Mmes : COLAS Odette, COLLONGUES Sylvie, COTTY Sandra, CRAS Sandrine, GUYOMARC'H Jeanne, HAMON Julie, LE FOURNIS Fabienne, LE GOFF Brigitte, LE NUZ Isabelle, LE ROLLE-DUMONT Géraldine, LE SCORNET Georgette, LECOURTOIS Anne Marie, THOS Kristel, MM : BEGUIVIN Patrick, BOUSSARD Laurent, BURIENS Michel, DUVAL Daniel, de GUERDAVID Jean-Michel, HÉRÉ Roger, HUON Thierry, JEAN Joël, JOUAN Yves, LAURENCIN Mathieu, LE ROUX Alain, LEVY Ludovic, SIMON Alain, WESTER Alain

Absents ayant donné procuration : Mmes : ALLAIS-KERRIEN Fanny à LEVY Ludovic, MOUILLÉ Sadrine à COLAS Odette, MM : BOUDROT Christophe à THOS Kristel, BUREL Jean-Jacques à HUON Thierry

Absent : SALOMÉ Olivier

A été nommé(e) secrétaire : M. BOUSSARD Laurent

2026D051 – Installation de la commission de contrôle des listes électorales

Dans chaque commune, il existe une commission de contrôle dont la composition diffère selon le nombre d'habitants.
Aux termes de l'article L19 VI du code électoral, dans les communes de 1 000 habitants et plus dans lesquelles deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée :

1° De trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ;

2° De deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.

Mme le Maire appellera les candidatures.

A l'unanimité sont désignés :

- *Membres titulaires : Brigitte Le Goff, Georgette Le Scornet, Roger Héré, Yves Jouan, Alain Wester*

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-200083178-20260409-2026D051-DE

En mairie, le 10/04/2026
Le Maire
Joëlle HUON

MAIRIE DE PLOUIGNEAU
29 (Finistère)

Le secrétaire de séance,
M. BOUSSARD Laurent